

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 septembre 2021, à 16 heures, à la salle des loisirs situé au 530, rue Principale, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ères) : Monsieur Réal Émond
Monsieur Serge Dion
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Julie Brisson

Absents : Madame Marie-Claude Boudreault
Monsieur Réjean Tremblay

Assiste également à cette séance : Madame Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 16 :07, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Autorisation signature/ Contrat de vente Keven Émond et Mélanie St-Laurent
- 4.0 Période de questions
- 5.0 Clôture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION
21-09-3966**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé.

AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT DE VENTE KÉVEN ÉMOND ET MÉLANIE ST-LAURENT

**RÉSOLUTION
21-09-3967**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la vente du terrain lot 5 853 014 à M.Keven Émond et Mme Mélanie St-Laurent au prix de 13 300\$ plus les taxes applicables, le tout conformément à

l'offre d'achat déposé par les acheteurs et à la politique municipale relative à la vente des terrains du développement domiciliaire ;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 16 :09, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 16 : 09.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
21-09-3968**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 16: 09.

Nombre de citoyens présents :2

Je, Donald Perron atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Perron, Maire

Chantale Otis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière